

## **COMPTE RENDU de l'Assemblée Générale du 28 juin 2022 à Toulouse**

### **La Gestion financière**

Abeille Asset Management, gestionnaire du fonds garanti et de plusieurs supports en unités du compte des contrats Afer, a souligné un très fort rebond de la croissance en 2021 (à plus de 6 %) dû à la réouverture des économies et la vaccination. En parallèle, il revient sur la forte hausse de l'inflation, avec la hausse des prix de l'énergie et des pénuries dans l'industrie et insiste sur l'action bienveillante et accommodante des banquiers centraux, qui ont conservé leurs taux directeurs à des niveaux extrêmement bas afin de soutenir la reprise économique. 2021 a donc été une bonne année sur le plan économique et sur les marchés financiers.

Au sujet des perspectives de l'année 2022, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a créé un choc d'incertitude auprès des consommateurs. Les perspectives sont donc brouillées. D'autre part, la politique « Zéro Covid » initiée par la Chine, privant 200 millions de consommateurs et 200 millions de producteurs chinois de leur contribution à l'économie mondiale, pose question.

Abeille Asset Management poursuit par l'analyse des performances du contrat d'assurance vie. 2021 se marque par une bonne performance avec 1,70 % de taux de rendement, même taux servi en 2020. Il rappelle que le fonds en euros est un ensemble d'obligations qui collectent des coupons, qui sont redistribués dans le taux de rendement ; ces obligations sont portées par le fonds général jusqu'au remboursement.

Il insiste ensuite sur l'intérêt de la diversification surtout si l'inflation devait atteindre les 6 ou 7 % au titre de 2022. La nécessité de la diversification est donc toujours présente et, en 2021, elle a rapporté au contrat d'assurance vie, puisque les marchés d'actions se sont très bien comportés compte tenu de la très forte croissance économique que nous avons connue.

A l'inverse, les marchés obligataires ont un peu marqué le pas en 2021.

Les performances des fonds gérés par Abeille Asset Management, précise-t-il, dégagent des performances positives. AFER Actions Monde enregistre une performance de +27 %. Les deux fonds, AFER Immo et AFER Immo 2, ont engrangé des performances autour de 2,5 % au titre de 2021. Le fonds obligataire AFER Oblig Monde Entreprises, qui est exposé aux obligations d'entreprise, n'a pas échappé à la règle de ces marchés obligataires, qui a été mal orientée, et le fonds est en performance négative, avec un recul de 1,5 % au titre de 2021.

Concernant AFER-SFER, c'est le fonds le plus important de la gamme Afer, avec un encours de 5,5 milliards d'euros, en 2021, sa performance approche les 18 %.

Abeille Asset Management témoigne sa fierté de la création dès 2010 d'un fonds investi autour des valeurs du développement durable : Afer Diversifié durable ISR (ISR pour Investissement socialement responsable). Ce fonds a eu une performance de l'ordre de 8 % en 2021, c'est une façon de donner du sens à son épargne.

En conclusion, Abeille Asset Management souligne que la bourse est en recul, les marchés obligataires également ce qui va engendrer un premier semestre extrêmement négatif. Rappelant que la durée moyenne de détention pour le contrat Afer approche les 20 ans et qu'il s'agit donc de garder le cap sur le moyen ou long terme car le temps permettra de dépasser la crise qui s'annonce.

Deux vidéos des gérants sont partagées. BNP PAM présente un bilan positif pour les trois Fonds en unités de compte gérés par eux AFER Actions PME, AFER Actions Entreprises, AFER Crescendo, une unité de compte qui a été lancée en octobre 2020. Cette unité de compte offre une allocation prudente, très diversifiée, avec un prisme (inflation). BNP PAM a renforcé son rôle de financement du tissu économique local en allouant davantage d'épargne vers les petites entreprises françaises et peut faire face aux défis de 2022, en disposant d'une palette d'instruments et de la flexibilité adaptée pour capter les opportunités de marché et résister dans tous les types d'environnements.

De son côté, Ardian détaille le mandat Croissance PME de 200 millions d'euros, présent dans le portefeuille du Fonds Garanti Afer, qui a pour objectif de créer une exposition aux sociétés non cotées dont le siège est en Europe, avec un angle français marqué. Il souligne des performances solides rendues possibles grâce à une connaissance fine et unique des marchés non cotés depuis plus de 25 ans.

### **Le partenariat AFER – ABEILLE Assurances**

Philippe-Michel Labrosse, Directeur général d'Abeille Assurances présente Aéma, cinquième groupe assureur français, avec trois piliers qui sont la MACIF, Aésio, et Abeille Assurances (ex-Aviva France). C'est un ensemble qui représente aujourd'hui, pas moins de 11 millions d'assurés, avec 16 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 200 milliards d'euros d'encours et 20 000 salariés. C'est surtout un ensemble qui vient de l'économie sociale, qui partage un code génétique commun avec l'Afer. Aujourd'hui, le groupe doit conserver une très grande qualité de performance économique pour être en situation d'honorer ses engagements, avec pour objectif le service aux sociétaires, aux adhérents et aux clients.

Gérard Bekerman s'est félicité de la coopération avec Abeille Assurances et évoque les travaux en cours notamment s'agissant d'une des résolutions soumises au vote qui concerne la possibilité, pour les adhérents de l'Afer de participer de manière plus active en prenant, sous une forme qui reste à déterminer, une participation pour que chacun puisse davantage prendre son destin en main.

### **Décryptage des résolutions**

L'administrateur Stanislas Bernard est intervenu pour apporter des précisions sur l'évolution des modalités de prélèvement des frais, sans modification du montant des frais prélevés. Il précise qu'en investissant dans une unité de compte, on acquiert un nombre de parts qui a un certain prix (valeur de la part). Dès lors, il y a deux options pour prélever les frais : soit par la diminution du nombre de parts, soit par la diminution de la valeur de la part. Il rappelle que jusqu'à aujourd'hui, dans le contrat Afer, les frais étaient prélevés en diminuant la valeur de la part. Pour être plus conforme à la pratique de marché, et de façon plus transparente, il est proposé de diminuer le nombre de parts. Cette évolution est sans conséquence sur le montant des frais, seule la modalités de prélèvement évolue.

L'administrateur Jean Pierre Legatte, Président du Conseil de surveillance du PERin, intervient quant à lui sur la résolution visant le renforcement de la protection des adhérents par la mise en place d'un cantonnement des actifs pour le PERin. Il s'agit, en fait, d'assurer une protection équivalente à celle de tous les adhérents de l'Afer par un cloisonnement des actifs qui permettra une évolution de la clause de participation aux bénéfices afin que la totalité des résultats financiers soit distribuée aux souscripteurs du PERin (aujourd'hui, à 85 % des bénéfices). Il souligne également que ce cantonnement permettrait de mettre en œuvre une allocation stratégique d'actifs plus dynamique, mettant à profit l'horizon de long terme propre aux engagements de retraite et un comité de surveillance adapté.

La secrétaire Générale, Véronique Staeffen, revient sur l'évolution statutaire souhaitée qui vise l'élargissement de l'objet social de l'association afin d'explorer des domaines complémentaires susceptibles de répondre aux besoins des adhérents alors que le marché de l'assurance vie est mature. Elle souligne aussi l'engagement de l'Afer en faveur des entreprises et de l'emploi et sa volonté de participer à un tissu économique actif, vigoureux et innovant. Dans ce cadre, l'Afer souhaite distinguer et soutenir les projets les plus prometteurs.

Sur l'évolution de la garantie plancher, le Président souligne l'allongement de la durée de la garantie qui va passer de 75 à 80 ans. Cette garantie serait toutefois calculée toutes unités de compte confondues, et non support par support.

Il soutient qu'il s'agit d'une simplification et d'une avancée considérable qui n'est pas accompagnée par une augmentation des frais.

### **Les principales questions des adhérents**

Sur la performance des unités de compte sur la thématique immobilière, il est indiqué que le site AFER offre des fiches mensuelles sur AFER Immo et AFER Immo 2 avec l'ensemble des détails sur la valorisation de ces actifs illustrant bien la prise en compte des deux moteurs de performance (loyers et valorisation) avec une évolution des loyers plutôt stable et des prix issus d'expertises trimestrielles. Il est également rappelé que les frais comprennent les frais de gestion financière (pour la gestion du support financier) et les frais de gestion des immeubles (maintenance, réparation, travaux d'amélioration) tenus grâce à des équipes dédiées. Enfin, les droits de mutation sont répercutés sur la durée du produit à défaut de frais d'entrée.

Plusieurs questions ont concerné l'évolution des modalités de prélèvement des frais et il a été rappelé que cette évolution était sans impact sur le montant des frais. Stanislas Bernard complète l'information quant aux modalités de prélèvement de frais, il rappelle que la valeur de la part, aujourd'hui, baisse entre 0,11 % et 0,12-0,13 % par trimestre car chaque trimestre, un dividende est versé à l'assureur, qui représente 0,11 à 0,13 % : le nombre de parts est maintenu mais leur valeur va être ajustée à la baisse trimestriellement. Demain, le nombre de parts va baisser de 0,11-0,13 % par trimestre, mais cette fois la valeur sera maintenue le montant des frais sera prélevé en nombre de parts : le même montant autrefois prélevé en valeur, le sera demain en nombre de part.

Pour les interrogations relatives à l'inflation, Gérard Bekerman précise qu'on n'achète pas des indices d'inflation dans le fonds général mais des obligations qui suivent les mouvements des taux d'intérêt à long terme et qui ne suivent pas nécessairement l'inflation. Il y a même une déconnexion entre une inflation (à 6, 7 ou 8 % selon les continents, l'Amérique, l'Europe, la France...) et les taux d'intérêt à 2,1 % ou 2,2 % à 10 ans. Le président indique que la question de la performance du fonds euros viserait davantage ce taux qu'un taux d'inflation qui ne compose pas notre fonds garanti.

Le Président a répondu aux questions relatives au levier de négociation dont dispose l'Afer vis-à-vis de l'Etat compte tenu du fait que l'épargne achèterait de la dette française. Il rappelle que l'Etat émet, chaque matin, 1,5 milliard d'euros sur les marchés, à peu près 270 milliards d'euros de prévus en 2022. C'est beaucoup d'argent et les taux sont très bas, voire négatifs, cela a considérablement amélioré la gestion de la dette publique. Dans ce contexte il indique que l'Afer doit avoir en portefeuille 12 ou 13 milliards d'euros d'emprunts publics ce qui ne représente qu'une semaine de nouvelle dette. Pour convaincre, il conviendrait davantage de mettre en avant le fait que l'assurance vie ne demande pas de subventions et rapporte énormément à la France car elle finance l'économie, les investissements, les PME, l'emploi, ... En conclusion le Président se dit favorable à l'allègement du portefeuille des emprunts publics, dans un réaménagement de la composition du fonds général vers des supports d'actifs qui soient à la fois plus rémunérateurs et qui, en même temps, ont un sens pour la société.

Un adhérent a tenu à partager sa satisfaction d'être à l'Afer en soulignant que ce qui l'a incité à rester adhérent c'est la transparence de l'information et la qualité de son action.

## **Conclusion**

Le Président a conclu après avoir remercié les adhérents toujours plus nombreux à participer, sur le sens à donner à l'épargne, et pas uniquement à l'Afer, mais pour toute l'assurance vie, soit près 1 900 milliards d'euros, dans un monde en transformation constante et compte tenu de la transition écologique nécessaire. Fort d'un partenariat renouvelé, il partage sa conviction que le modèle Afer est prêt à relever les défis actuels, à porter le développement vers un million d'adhérents, pour que la voix de l'Afer se fasse toujours mieux entendre.